



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Sierra Leone

Question écrite n° 73672

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la guerre en Sierra Leone. Les forces rebelles continuent leurs exactions telles que les homicides, les mutilations, les viols et les enlèvements à l'encontre de civils, de femmes et d'enfants notamment. Les troupes gouvernementales, de leur côté, sont responsables de nombreuses exécutions extrajudiciaires, d'actes de torture et de mauvais traitements. Le nombre de réfugiés et de condamnés sans justice est en augmentation constante. Il demande, en conséquence, ce qui pourrait être envisagé à travers l'action des Nations unies afin de ramener le calme dans cet Etat.

Texte de la réponse

La situation en Sierra Leone évolue actuellement de façon encourageante : le cessez-le-feu conclu à Abuja le 10 novembre 2000 est respecté : le désarmement des groupes rebelles, qu'il s'agisse des combattants du Front Révolutionnaire Uni (FRU) ou des milices Kamajors, s'est achevé le 17 janvier dernier dans un climat généralement stable : l'armée et la police sierra-léonaises poursuivent leur déploiement sur l'ensemble du territoire, notamment dans les importantes régions diamantifères de Kailahun et de Kono, naguère sous le contrôle du FRU et l'état d'urgence a été levé par le chef de l'Etat le 2 mars 2002. Les populations qui avaient fui les combats, y compris en Guinée et au Libéria, se réinstallent dans toute les régions du pays avec l'assistance du HCR. Enfin, des élections sont prévues pour le 14 mai prochain, auxquelles le FRU, devenu parti politique, se prépare à participer. Ces développements, en particulier le succès des opérations de désarmement auxquelles plus de 47 000 combattants ont pris part, se sont traduits par une amélioration générale de la situation des droits de l'homme. La Mission des Nations unies pour la Sierra Leone (MINUSIL) qui compte avec 17 500 hommes près de la moitié des Casques bleus actuellement en opération, a déjà largement contribué à l'amélioration des conditions de sécurité en Sierra Leone, par l'extension progressive de son déploiement et par des patrouilles de grande visibilité effectuées dans l'ensemble du pays. Elle s'est également attachée à promouvoir le respect par toutes les parties des droits humains, en particulier ceux des femmes et des enfants. Ainsi, un nouveau bureau régional des droits de l'Homme vient d'être ouvert à Port Loko, afin de mener des enquêtes sur les abus et exactions commis dans les districts de Kono et de Kailahun. Un programme permanent destiné à sensibiliser les contingents a par ailleurs été mis au point, dans le cadre duquel les spécialistes des droits de l'homme de la MINUSIL, ainsi que le conseiller à la protection de l'enfance assurent la formation des soldats de maintien de la paix lors de leur préparation. Enfin, dans la perspective des élections du 14 mai prochain, qui constitueront une étape décisive du processus de paix, la MINUSIL a bénéficié d'une augmentation de ses effectifs de police civile et de la création transitoire d'une composante électorale. Elle a apporté, en matière de sécurité et d'information, un appui aux autorités pour garantir l'inscription des électeurs dans de bonnes conditions, et va procéder à une extension du déploiement de ses forces sur le terrain afin d'assurer la sécurité du processus électoral, en concertation avec la police sierra-léonaise. La France, qui a toujours soutenu l'action des Nations unies en Sierra Leone et approuvé les reconductions successives, par le Conseil de sécurité, du mandat de la MINUSIL, entend tout mettre en oeuvre dans l'avenir pour préserver les progrès importants qui ont été accomplis dans ce pays.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73672

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1189

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2307